

# Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique

**Vous avez un projet de technologie innovante ?**

**Un incubateur peut vous aider à démarrer**

**Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les porteurs de projet.**

**Un incubateur** peut vous aider à monter votre projet de création d'entreprise à partir d'une idée ou d'un brevet. Il vous offre un appui en matière de formation, de conseil et de recherche de financement.

**Un incubateur « d'entreprises innovantes »** accueille plus spécifiquement des projets innovants issus de ou liés à la recherche publique.

Il est constitué, au niveau régional, à l'initiative d'une fédération d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche. Établi à proximité immédiate d'un site scientifique, il permet de maintenir des relations étroites avec les laboratoires de recherche et de bénéficier de ressources scientifiques, technologiques et économiques.

**29 incubateurs** "d'entreprises innovantes" sont labellisés par le ministère chargé de la recherche. Répartis sur le territoire national, ils sont multi-sectoriels, à l'exception de l'incubateur "Multimedia-Belle-de-Mai" à Marseille, spécialisé dans le multimedia éducatif, et de deux incubateurs spécialisés en biotechnologie : "Paris Biotech" en Ile-de-France, et "Eurasanté" en Nord-Pas-de-Calais.



ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche  
direction générale de la recherche  
et de l'innovation  
1, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

# Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique

## Un atout pour créer son entreprise

**A fin 2006, ces incubateurs  
ont accueilli, en 7 ans  
de fonctionnement,  
1 732 projets d'entreprises  
innovantes dont près  
de la moitié valorise  
des résultats de  
la recherche publique.**

**Ces projets ont abouti à la création  
d'environ 1 050 entreprises  
et 4 200 emplois.**

## Répartition par secteur

**Sciences de la vie : 35 %**

**TIC : 32 %**

**Sciences pour  
l'ingénieur : 29%**

**Sciences humaines  
et sociales : 4 %**

## Comment faire ?

Si vous êtes porteur de projet dans un établissement public d'enseignement supérieur ou de recherche, le service de valorisation de votre établissement vous mettra en contact avec l'incubateur de votre région.

Dans les autres cas, adressez-vous directement à l'incubateur de votre région.

■ Les projets candidats sont sélectionnés par le comité d'engagement de l'incubateur en fonction de leur degré d'innovation, de leur potentiel économique et de la qualité de l'équipe.

## Pour en savoir plus

Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'incubateur de votre région :

- auprès du délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT)
- auprès des services de valorisation de la recherche des universités et des organismes de recherche.
- auprès de Retis, réseau regroupant les incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche, les technopoles et les CEEI.  
[www.retis-innovation.fr](http://www.retis-innovation.fr)
- sur le site du ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche où figure la liste des 29 incubateurs avec leurs coordonnées : <http://media.education.gouv.fr/file/01/6/7016.pdf>  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5739/les-incubateurs-d-entreprises-innovantes-lies-a-la-recherche-publique.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5739/les-incubateurs-d-entreprises-innovantes-lies-a-la-recherche-publique.html)